

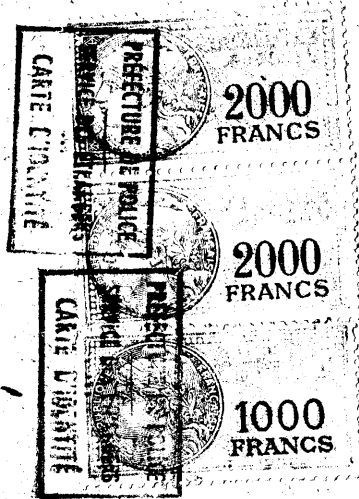
AVIS IMPORTANT.

§ 1. — La présente carte n'étant valable que pour la durée mentionnée à la page 2 (ou à la page 4) l'étranger devra en demander le renouvellement au cours du dernier trimestre précédant la date d'expiration de la validité de ce titre. A cet effet, il s'adressera à la Préfecture dont dépend la commune où il exerce son activité. S'il pratique sa profession dans plusieurs départements, la Préfecture compétente sera celle dans le ressort de laquelle se trouve le lieu du principal établissement. Toute carte périmée est sans valeur.

§ 2. — La présente carte doit être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité.

§ 3. — Sous peine des sanctions prévues à l'article 1^{er} du décret-loi du 12 novembre 1938 et à l'article 6 du décret du 2 février 1939 (amende de 100 à 2000 francs, emprisonnement de 1 à 6 mois), l'étranger titulaire de la présente carte ne pourra exercer que la profession commerciale ou industrielle mentionnée sur ladite carte et dans le ou les départements pour lesquels elle aura été établie.

Tout changement sera toujours subordonné à une autorisation spéciale qui ne pourra intervenir qu'après le dépôt auprès de l'autorité préfectorale compétente d'une requête établie dans les formes réglementaires.



Naturalisé par Déc. du 4.9.39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

CARTE D'ÉTRANGER

*exerçant une profession commerciale, industrielle
ou artisanale*
(décret-loi du 12 novembre 1938)

NOM :

N° 425
KOSTEN BAUM

NOTA. — Cette carte ne peut tenir lieu de carte de séjour.

Elle n'est valable qu'accompagnée de la carte de séjour ou du récépissé en tenant lieu délivrés par les Services du Ministère de l'Intérieur (Ordonnance du 2 novembre 1945).

Profession

Boucher

CARTE VARIABLE

du
au

15 décembre 47
2 décembre 47

VALIDITÉ TERRITORIALE

pour l'exercice de la profession ci-dessus

Bene

Délivrée le

LE PRÉFET de POLICE

par M. le Préfet de

Le Préfet.

Cachet

Timbre

15 DECE 1947
52
Vois au verso

NOM

KOSTENBAUM née Schwach

Prénoms :

Berl

Né le

20. 9. 1906.

à

Wijnita

de

Marie Krieger - Cham

et de

Nationalité :

Polonaise

Situation de famille :

~~Célibataire~~, marié, ~~veuf~~, divorcé.

(Rayer les mentions inutiles.)

N° de la carte de séjour :

47AE69898

Résidence personnelle du titulaire :

52 Rue des Rosiers

Adresse de l'entreprise :

52 Rue des Rosiers - 4^{ème}

VALIDITÉ PROROGÉE

du

au

A

Le Préfet.

Cachet.

Timbre de renouvellement

VALIDITÉ PROROGÉE

du

au

A

Le Préfet.

Cachet.

Timbre de renouvellement